



SNJ FTV

Faute inexcusable de l'employeur **France Télévisions de nouveau condamnée !**

« C'est par de justes motifs, que la Cour adopte que les premiers juges ont considéré que la Société FRANCE TÉLÉVISIONS avait ou aurait dû avoir conscience des risques encourus par son salarié, en sa qualité d'employeur de nombreux journalistes exposés à des situations dangereuses notamment dans des zones de conflits ou de catastrophes naturelles, qu'elle aurait dû prendre connaissance du « Guide de survie à l'usage des journalistes », publié en 2005, qui comprend un chapitre consacré au « stress post traumatique » et met en évidence les risques psychiques engendrés par les missions dans des pays en guerre. /.../ FRANCE TÉLÉVISIONS étant tenue à l'égard de ses salariés d'une obligation de sécurité de résultat.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il convient donc de confirmer le jugement entrepris en ce qu'il a reconnu la faute inexcusable de la société FRANCE TELEVISIONS à l'origine de la maladie professionnelle de MR Franck Brisset, déclarée le 9 février 2010. »

La Cour d'appel de Paris motive ainsi, dans son arrêt du 9 novembre 2017, la condamnation de France Télévisions.

Notre confrère, grand reporteur dans le service des JRI de France 2, vient ainsi de remporter une victoire éclatante !

Le Syndicat National des Journalistes (SNJ), à ses côtés, le félicite et le remercie d'avoir mené ce long combat au service de la profession.

C'est la quatrième condamnation pour FTV dans ce dossier.

Le SNJ fustige la direction de FTV qui, au lieu d'aider un journaliste qui a mis toutes ses compétences professionnelles, son énergie et sa santé au service de l'information de service public, a tout fait pour le décourager, n'a pas pris en compte ses justes demandes et a vilipendé ses actions en justice.

Qu'a fait concrètement la direction de FTV, depuis ces dernières années, pour cesser de maltraiter ses salariés ? L'instauration d'une direction de la qualité au travail s'avère sans effet. La DSQVT n'a aucune influence sur les directions « opérationnelles » qui poursuivent brutalement leurs gestions « managériales » des équipes et continuent à leur en demander toujours plus en empilant les tâches et le stress.

Les vrais responsables, en toute impunité, en toute incompétence, puisqu'ils sont toujours couverts, continueront-ils à démolir ?

Quel budget juridique record d'argent public faudra-t-il atteindre pour que les tutelles s'émeuvent et demandent des comptes à cette direction ?

Paris, le 17 novembre 2017

SNJ France télévisions

Pièce D 142 – e-mail : snj@francetv.fr

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Anne Guille : 06 79 47 39 25 – Didier Givodan : 06 72 83 76 85

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Sni.ftv1](https://www.facebook.com/Sni.ftv1)